



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021**

**N° : 2021-085**  
**OBJET : Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.e) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2022**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Vendredi 03 décembre 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

<b>Nombre de délégué·e·s : 30</b>	<b>Présent·e·s : 17</b>	<b>en droits de vote : 64</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 2</b>	<b>en droits de vote : 10</b>
	<b>Votant·e·s : 19</b>	<b>en droits de vote : 74</b>

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de votes /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	<del>M. GOMEZ</del>	<del>5</del>
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	<del>M. QUINIOU</del>	<del>5</del>
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	<del>M. GATET</del>	<del>4</del>
CCMP	<del>M. GIRARD</del>	<del>1,5</del>
	<del>MME TERRIER</del>	<del>1,5</del>

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	<del>M. VERMEULIN</del>	<del>4</del>
DECINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
MEYZIEU	<del>M. QUINIOU</del>	<del>3</del>
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	<del>M. VINCENT</del>	<del>1</del>
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	<del>1</del>
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir :**

Mme Gresperrin à M. Athanaze ; M. Gomez à M. Fischer

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Le contrat territorial de restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe, signé le 30 mars 2016, première étape du programme de restauration à horizon 2027, est arrivé à échéance au 31 décembre 2020.

L'avancement des opérations, le contexte sanitaire de 2020 et le report des élections induit n'ont pas rassemblé les conditions favorables au travail et aux prises de décision sur les suites à donner à ce premier Contrat.

Fin 2020, EDF et l'Agence de l'Eau se sont engagés à maintenir le co-financement de deux ETP pour l'animation du contrat à hauteur respectivement de 40 % pour EDF et 48% pour l'Agence de l'Eau durant l'exercice 2021.

L'année 2021 a permis de redéfinir les conditions de construction du prochain contrat territorial.

Conscient de l'importance du programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage pour le territoire, l'exécutif du Symalim a souhaité reprendre en régie la cellule d'animation travaillant sur le programme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ressources humaines jusqu'alors déléguées à la SPL Segapal, délégataire pour le compte du Symalim.

Parallèlement, l'Agence de l'Eau a fait savoir son souhait de suspendre temporairement le financement du pilotage des actions de communication dans l'attente de la définition du nouveau contrat.

Devant cette situation, le Symalim réintègre uniquement le poste dont les co-financements sont maintenus à savoir le poste de chargé-e de mission animation du programme.

A ce titre également, la présente demande de subvention ne concernera que ce poste de chargé-e de mission.

Pour l'exercice 2022, la dépense prévisionnelle pour la mission de conduite de projet dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe est estimée à 100 000 € TTC.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 40 000 € TTC et signer tous les documents afférents.

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 48 000 € TTC et signer tous les documents afférents.

- **DIT** que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

